

De nouvelles missions dans la nouvelle convention : l'A.N.E.P.F répondra présente !

L'A.N.E.P.F prend acte de l'état des signatures de l'avenant n°11 à la Convention Pharmaceutique du jeudi 20 juillet dernier.

N'ayant pas participé à l'ensemble des négociations, l'A.N.E.P.F ne se positionnera pas sur le volet économique de cette dernière.

Cependant, le volet métier proposant de nouvelles missions aux pharmaciens d'officine, les étudiants auront à cœur de participer au développement et à la mise en place de ces nouvelles mesures, qui correspondent à des évolutions souhaitées par les étudiants en matière d'exercice officinal.

L'accompagnement des personnes âgées par le bilan de médication, mesure emblématique de l'A.N.E.P.F, est une avancée dans leur prise en charge par le pharmacien. Sa mise en place rapide nécessite une réflexion certaine sur les modalités de ces entretiens. Les étudiants en pharmacie, formés à l'éducation thérapeutique et à la conduite d'entretiens, veulent être force de propositions.

Dans cette même volonté, l'A.N.E.P.F tient à participer aux discussions visant à encadrer la prise en charge des patients en ambulatoire, et plus particulièrement dans l'acte de dispensation à domicile. Cette mission, en plein développement, nécessitera une réflexion pluri-professionnelle sur la prise en charge du patient par une équipe de soins coordonnés.

Ce nouvel avenant étant signé pour 5 ans, il concerne l'ensemble des étudiants en pharmacie à leur arrivée dans l'exercice officinal. C'est pourquoi l'A.N.E.P.F demande à pouvoir participer à la mise en place de ces nouvelles missions, en étroite collaboration avec l'Ordre des pharmaciens, les syndicats et l'Assurance Maladie afin d'y apporter la vision et la volonté des futurs pharmaciens.

Ce chantier ambitieux qu'est le changement de paradigme du métier de pharmacien s'amorce par ces nouvelles missions mais ne pourra être mené à bien qu'avec l'unité totale de la profession.

Contacts

Robin IGNASIAK – Président de l'A.N.E.P.F – president@anepf.org – 06 85 40 91 31

Loïc MOISAN – Vice-président en charge des relations professionnelles –
relations-profession@anepf.org – 06 59 94 35 33